

ECONOMIE ET POLITIQUE

"AIR COCAÏNE": OUVERTURE DU PROCÈS EN L'ABSENCE DE DEUX ACTEURS CLÉ

PUBLIÉ LE 18/02/2019 À 18H16

AFP/GERARD JULIEN

Le procès de l'affaire "Air Cocaïne" s'est ouvert lundi à Aix-en-Provence devant une cour d'assises spéciale, en l'absence de deux de ses principaux protagonistes et malgré les hauts cris des avocats de la défense qui avaient demandé le renvoi de l'affaire.

"On est comme dans un avion sans aile, confrontés à une difficulté majeure, l'absence de deux accusés à ce procès", a déploré dans la matinée Me Céline Astolfe, conseil de Fabrice Alcaud, un des neuf accusés.

Après trois heures de délibéré des six magistrats professionnels de la cour d'assises spéciale, habilitée à juger ce vaste trafic international de stupéfiants en bande organisée, le président Jean-Luc Tournier a annoncé dans l'après-midi un "sursis à statuer" et la poursuite du procès, sans toutefois rejeter les demandes de la défense.

Des quatre Français interpellés dans la nuit du 19 au 20 mars 2013 sur le tarmac de Punta Cana (République Dominicaine) au pied d'un Falcon 50 rempli de 680 kilos de cocaïne, seuls les pilotes Bruno Odos et Pascal Fauret, 59 et 58 ans, sont jugés à Aix-en-Provence, aux côtés de sept autres accusés.

Les deux passagers du jet privé, Nicolas Pisapia et Alain Castany, ont obtenu ces derniers jours la disjonction de leur cas sur décision du président de la cour d'assises.

M. Pisapia, 43 ans, est le dernier protagoniste toujours en République Dominicaine dans ce dossier. Il se trouve sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter l'île, dans l'attente d'une décision de la cour suprême locale sur sa condamnation à vingt ans de prison. Il est soupçonné d'être l'homme de confiance qui convoyait les bagages pleins de drogue, réservait les hôtels ou accompagnait d'autres membres du réseau dans leurs déplacements.

Alain Castany, 72 ans, un apporteur d'affaires ou "broker" dans le jargon de l'aviation d'affaires, condamné à la même peine que M. Pisapia par la justice dominicaine et qui a pu être rapatrié par la voie légale en France, est quant à lui trop souffrant pour comparaître, pour

association de malfaiteurs. Il est le seul à avoir été condamné de manière définitive en République dominicaine.

- jusqu'à 30 ans de réclusion encourus -

"Des choses gravissimes vont se passer dans ce tribunal", avait mis en garde Me Frank Berton, conseil d'Ali Bouchareb, 47 ans, soupçonné d'être le commanditaire du trafic, demandant lui aussi dans la matinée le renvoi du procès et dénonçant des manquements aux principes de l'oralité et du caractère équitable des débats.

L'avocat général, Marc Gouton, avait défendu "la disjonction des deux cas car nous n'avons aucune lisibilité sur la possibilité d'un renvoi à une date ultérieure".

Parmi les neuf accusés, seul Ali Bouchareb, déjà condamné pour trafic de cocaïne, comparaît détenu.

Sans aucun commentaire pour la presse, nombreuse devant la cour d'assises lundi matin, les deux pilotes Bruno Odos et Pascal Fauret sont arrivés ensemble. Ces ex-pilotes militaires chevronnés ont refait leur vie en Rhône-Alpes, Bruno Odos comme conducteur d'engins de damage, et Pascal Fauret comme ambulancier.

Ils ont toujours nié leur implication dans le trafic de drogue, assurant qu'ils ne savaient pas ce qu'ils transportaient pour la société qui opérait le Falcon 50, propriété de l'opticien Alain Afflelou qui le mettait en location lorsqu'il n'en avait pas l'usage.

En 2015, leur fuite rocambolesque de République dominicaine, après leur condamnation également à vingt ans de prison, les avait placés sous les projecteurs de la presse internationale.

Outre le vol intercepté à Punta Cana en mars 2013, la cour d'assises spéciale devra aussi juger les responsabilités de chacun dans deux allers-retours transatlantiques douteux, dans les quatre mois précédents.

Des peines allant jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle sont encourues par certains au terme de ce procès-fleuve de sept semaines, prévu jusqu'au 5 avril, le plus important de l'année devant la cour d'assises à Aix-en-Provence.

<https://www.capital.fr/economie-politique/air-cocaine-ouverture-du-proces-en-labsence-de-deux-acteurs-cle-1328128>